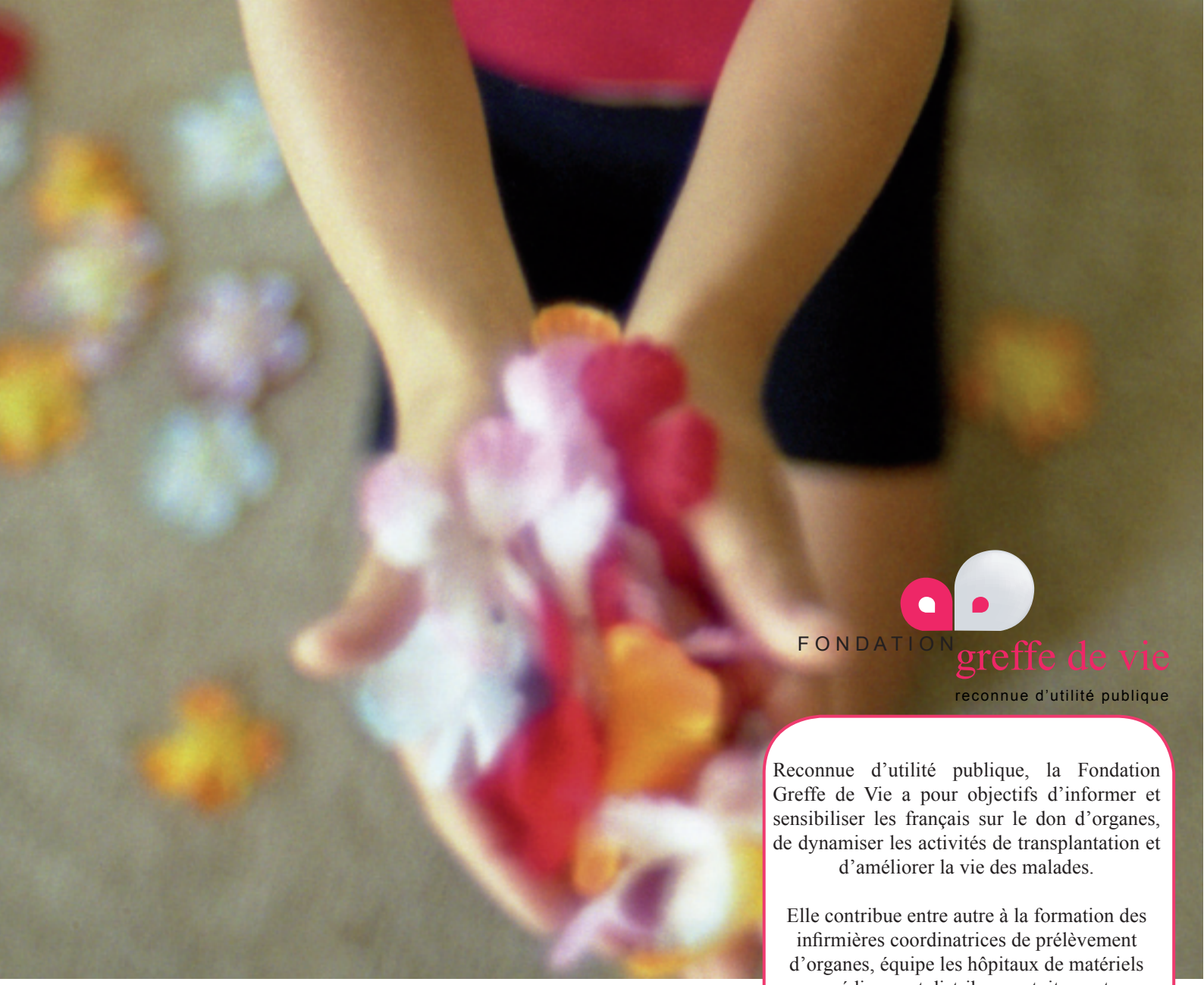

FONDATION greffe de vie
reconnue d'utilité publique

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Greffe de Vie a pour objectifs d'informer et sensibiliser les français sur le don d'organes, de dynamiser les activités de transplantation et d'améliorer la vie des malades.

Elle contribue entre autre à la formation des infirmières coordinatrices de prélèvement d'organes, équipe les hôpitaux de matériels médicaux et distribue gratuitement des cartes de donneurs.

www.greffedevie.fr

BON DE SOUTIEN

A renvoyer avec votre don à
Fondation Greffe de Vie
66/68 rue du Théâtre – 75015 Paris

OUI, je soutiens la Fondation Greffe de Vie pour le don d'organes et la greffe. Je fais un don de :

☐ **30 €** ☐ **50 €** ☐ **75 €**
☐ **100 €** ☐ **200 €** ☐ **…….autre montant**

Je fais un don par :

☐ chèque bancaire ou postale à l'ordre de la Fondation Greffe de Vie.

☐ CB N° : |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Date d'expiration : |_|_| mois |_|_| année

Notez les 3 derniers chiffres du numéro au verso de votre Carte Bleue : |_|_|_|

Date : ...../...../.....

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

|_|_|_|_|_| Code postal Ville : .....

DÉDUCTION D'IMPÔT

En soutenant la Fondation Greffe de Vie, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel. Ainsi, votre don de 30 euros ne vous coûte en réalité que 10.

Signature